

# DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES POUR TOUS

Les Comités d'Établissements possèdent deux attributions :

- ❖ D'abord la "**mission générale d'information et de consultation**" des salariés, qui implique que le comité soit consulté par l'employeur dans le cadre de décisions impactant la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise.
- ❖ La deuxième attribution, via le **bureau du CE**, est **l'organisation des activités sociales et culturelles des salariés**, sur laquelle il a le **monopole**, et la gestion équitable sans préjugés de classification ou d'appartenance, du budget associé. Pour éviter le clientélisme, le législateur a prévu de rendre public les comptes du CE.

La **CFDT** rappelle que le budget des activités sociales et culturelles est une **dotation obligatoire de l'entreprise**, gérée par le bureau du CE, qui est composé d'un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint, élus au Comité d'établissement.

**Cette dotation appartient aux salariés et doit être dépensée à leur usage** dans les activités socio-culturelles. Un budget bien géré doit être à l'équilibre, c'est à dire qu'il ne doit pas être déficitaire, mais **ne doit pas** pour autant **être bénéficiaire**, ce qui reviendrait à dire que les salariés n'ont pas pu profiter des avantages de leur argent.

Néanmoins par souci de précaution et pour pallier les variations de la masse salariale assiette de calcul de la dotation, une réserve est nécessaire.

Le CE est régi par la loi des associations 1901, et n'est pas autorisé à faire des bénéfices.

**Pour la prochaine mandature (2013-2015), en votant pour l'équipe CFDT-Limours, vous vous donnerez les moyens d'œuvrer pour :**



- ❖ un plus grand **équilibre** entre activités sociales et loisirs.
- ❖ une **transparence financière TOTALE**, ainsi que sur le fonctionnement et les dévolutions
- ❖ un renforcement de la **justice sociale**, en augmentant la participation du CE dans les **activités sociales et culturelles, la subvention des chèques vacances**.
- ❖ La reprise de la **gestion du Restaurant d'Entreprise en direct** par le CE

## Que propose la **CFDT-Limours** en matière d'activités sociales ?

Quand des organisations se vantent de ne faire que leur travail, dans un ron-ron de confort et d'autosatisfaction, la **CFDT** imagine, travaille, propose et surtout vous écoute.

En plus des activités traditionnelles, nous proposons des activités dynamiques, qui répondent aux attentes des salariés et de leur famille, ouvertes au plus grand nombre, au plus près de vous, mais qui n'en n'oublent pas pour autant les valeurs de justice sociale et de solidarité intergénérationnelle de la **CFDT**.

### Des activités nouvelles

- ❖ Création d'une **conciergerie sociale** sur le site de Limours, offrant :
  - ❖ des services de pressing, repassage, retouche de vêtements, cordonnerie
  - ❖ la recherche de prestations à domicile (ménage, garde d'enfants, bricolage, jardinage)
  - ❖ la recherche de logements étudiants,
  - ❖ ...en relation avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) des villes environnantes.
- ❖ **La livraison de paniers de saison** (fruits et légumes, viandes, ...), produits par des producteurs locaux.

### Des activités autour de la Qualité de Vie au Travail

- ❖ Négociation de places en crèche à proximité du site
- ❖ Cours et séances de sophrologie,
- ❖ Création d'un espace dédié à la détente et la remise en forme, installation de fauteuils de massage,
- ❖ Séances de soins esthétiques et de bien-être,
- ❖ Création d'une école du rire,

### Des services à la Personne

- ❖ Mise en place d'une **participation au CESU préfinancé** (*Chèque Emploi Service Universel, permettant de rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service ou une structure d'accueil*)
- ❖ Mise en place d'une **permanence juridique INDEPENDANTE** régulière et assurée par une présence physique (*réseau d'avocats conseils*)
- ❖ **Prêt étudiant** à taux avantageux, des aides aux rentrées scolaires
- ❖ **Prêt de solidarité** en liaison avec l'assistante sociale pour les accidents de la vie

Tous les jours à vos côtés, parce que  
**Vous comptez pour Nous,**  
le 14 novembre 2013

**Nous comptons sur Vous !**

**VOTEZ pour Vous,  
VOTEZ CFDT**

